

PIECE N° 1 :

Avis d'Appel d'offres National Ouvert

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix – Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE WAZA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR-NORTH REGION

LOGONE AND CHARI DIVISION

WAZA COUNCIL

INTERNAL TENDER'S BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 14 /AONO/C-WAZA/CIPM-EN/2025 DU 08 DEC 2025 POUR LA REALISATION
DES ÉTUDES TECHNIQUES DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE DIGUE DE
PROTECTION DE 30 KM ENTRE LE PARC NATIONAL DE WAZA ET LES CHAMPS
DES COMMUNAUTES, DANS LA COMMUNE DE WAZA (REGION DE L'EXTREME-
NORD), EN PROCEDURE D'URGENCE.

Financement FEICOM-GUICHET CLIMAT,

Exercice 2025 et Suivants

Imputation :

I. CONTEXT ET JUSTIFICATION

Le FEICOM, à travers son engagement pour la lutte contre les changements climatiques et la restauration des écosystèmes dégradés, a initié des appels à projets à travers son Guichet Climat pour renforcer la résilience des territoires. Dans ce cadre, la Commune de WAZA a bénéficié d'un financement FCFA pour l'étude Techniques en vue de la Construction d'une Digue de protection de 30 Km entre le Parc National de Waza et les Champs des Communautés, dans la Commune de WAZA .

II. OBJECTIFS

Le présent appel d'offres a pour objet la sélection d'un bureau d'étude ou d'un groupement pour la réalisation des études techniques nécessaires à la mise en œuvre du projet de construction de la Digue, notamment moyennant la réalisation de:

- Une étude technique complète du projet (APS et APD) ;

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Pour ce faire le consultant devra trouver le meilleur compromis possible entre les considérations ci-après :

- (a) La demande exprimée par le Maître d'ouvrage ;
- (b) Le meilleur impact socio-économique (optimisation des coûts, amélioration de l'accès aux services, amélioration de la sécurité, etc.) ;
- (c) Les moyens financiers disponibles ;
- (d) La création d'emplois (privilégier la méthodologie HIMO) ;

- (e) Les aspects techniques, tant du point de vue de la réalisation que de l'exploitation/maintenance (facilité d'entretien, dégagement des emprises...) ;
- (f) La cohérence du développement de la ville (intégration dans un document de planification existant, concordance avec les politiques sectoriel) ;
- (g) L'ingénierie sociale avec un accent sur la mise en place d'un cadre participatif visant l'organisation et la sensibilisation des populations bénéficiaires, ainsi que le renforcement de leur capacité à participer à la préservation des infrastructures, en concertation avec les autorités publiques.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Effectuer le relevé topographique de la zone d'étude ;
- Réaliser les études géotechniques pour déterminer la portance et la nature des sols, les études de stabilité pour éviter glissement, rupture interne, affouillement, les études de fondations (enrochement, végétalisation, béton...) ;
- Dimensionner la digue en tenant compte des débits de crue de référence et des contraintes hydrauliques ;
- Proposer les matériaux, techniques et profils types de l'ouvrage ;
- Proposer un plan de gestion et d'entretien de l'ouvrage ;

Préparer un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) complet

III. RESULTATS ATTENDUS

L'étude aura comme résultats :

- Un Avant -Projet -Sommaire du projet/ des projets, qui servira de base pour une étude technique qui suivra après et intégrant un avis (avec justification) sur la faisabilité du projet ou des projets, se basant sur les critères cités ;
- Une étude Avant-Projet Détailé réalisé sur la base des éléments retenus à l'issue de la phase d'APS ;
- Un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) rédigé sur la base des propositions opérés à l'issue de l'APD dans la limite du budget disponible ;

IV. LA CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Les prestations prévues sont réparties en **quatre (04) missions** relatives aux études d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant-Projet Détailé et d'élaboration des Dossiers de Consultation des Entreprises et de la Notice d'Impact Environnemental et Social. Chacune de ses missions fera l'objet d'une validation.

☞ Mission 1 : Etudes d'Avant-Projet Sommaire (APS)

Cette mission comprend :

- **Les études préliminaires de démarrage**

Cette phase devra amener le Consultant à présenter au Client la manière dont il entend mener à bien l'étude qui lui est confiée. Elle intégrera le plan d'actions de la mission.

Le rapport d'études préliminaires de démarrage donnera des informations, sur :

- La compréhension des objectifs de la mission ;
- L'organisation mise en place pour réaliser l'étude ;
- la méthodologie de mise en œuvre et le plan de travail (calendrier des activités et calendrier du personnel) ;
- L'état des lieux des sites et le diagnostic des ouvrages existants avec une emphase sur les limites et les recommandations ;

- Les éventuelles difficultés identifiées et les mesures prises pour y palier ;
- Les informations à recueillir auprès du Maître d’Ouvrage ;
- L’élaboration de termes de référence de la Notice d’Impact Environnemental et Social qui devront être validés par la Commune et la Délégation Départementale du MINEPDED.
- **Les études d’Avant-Projet Sommaire (APS)**

Les prestations comprennent un volet technique et un volet pérennisation.

- **Volet technique**

Les prestations d’ingénierie technique comprennent :

- En fonction des options validées par le Maître d’ouvrage, la définition et la présentation des niveaux de service possibles, assorties des éléments de décision indispensables (impact socio-économique, faisabilité technique, coûts de construction et contraintes de gestion/maintenance en particulier, disponibilité des sites et des emprises), avec intégration à l’existant et prise en compte des stratégies sectorielles et des perspectives de développement de la ville ;
- La présentation détaillée des options retenues et la définition des modalités de gestion/maintenance, y compris d’éventuelles mesures d’accompagnement : descriptifs des travaux (métrés sommaire, description sommaire des aménagements proposés etc.), résultats attendus (sous forme de niveau de service et d’impact social en termes de nature et nombre des bénéficiaires directs), principales composantes et devis estimatifs détaillés ainsi que les plans-types des ouvrages à réaliser ;
- Une carte présentant le découpage des bassins versants du site.
- Une carte ou plan permettant la localisation des ouvrages et équipements existants et ou projetés ;
- Des plans de niveau Avant-Projet Sommaire du(des) projet(s) présentant le projet.

L’attention du Consultant est appelée sur les points ci-après :

- 1) Toutes les contraintes de réalisation des ouvrages doivent être soulevées dès ce stade et, dans la mesure du possible, prises en compte dans le processus de décision (en particulier, la disponibilité des emprises) ;
- 2) Les travaux doivent, autant que possible, pouvoir utiliser les matériaux et les méthodes locales en vue d’une appropriation des infrastructures et de leur entretien par les bénéficiaires ;
- 3) Les travaux doivent faire appel à des technologies accessibles à une main d’œuvre peu qualifiée, de sorte que les habitants des quartiers puissent avoir accès aux emplois créés par la réalisation des infrastructures.

- **Volet entretien et pérennité des ouvrages**

Les prestations consistent pour le consultant à prévoir les mécanismes de :

- Gestion des infrastructures, risques (pour une pérennisation des sous-projets) ;
- Politiques sociales et sociétales ;
- Politiques de protection de l’environnement.

Mission 2 : Etudes d’Avant - Projet Détailé (APD)

Les études détaillées comprendront les activités ci-après :

Levés topographiques

Ils concernent, selon le cas :

- Le levé des sites du projet, ainsi que de leur environnement immédiat générateur de problème (poteaux, talweg, berges de cours d'eau, zones d'habitation, etc.) ;
- Le levé détaillé des parties d'équipements devant faire l'objet d'intervention.

Les points relatifs à la polygonale de base, ainsi qu'aux éventuelles polygonales secondaires seront matérialisés par des bornes, solidement implantées et parfaitement identifiées en planimétrie et en niveling. Le levé réalisé sera rattaché au réseau géodésique national du Cameroun.

Le rapport d'Avant-Projet Détaillé

Le rapport d'Avant-Projet Détaillé permettra d'arrêter toutes les options techniques, financières et d'exploitation des ouvrages, aménagements et constructions, objets du sous projet. L'étude d'Avant-Projet Détaillé comportera les parties suivantes :

(i) Un mémoire à caractère à la fois descriptif, explicatif et justificatif composé de plusieurs chapitres consacrés respectivement :

- à l'indication de l'ensemble des données utilisées ;
- aux données d'ordres climatique, hydrologique, géologique, géotechnique, topographique, etc. ;
- à l'indication de l'ensemble des dispositions réglementaires ;
- à la justification des types d'ouvrages et équipements de toutes natures préconisés en particulier par un exposé et une étude comparative des différents types ;
- à la description des ouvrages de toutes natures, et de leurs principaux éléments dans la mesure où elle est nécessaire à la compréhension des plans (y compris la justification du dimensionnement dans les cas simples ne nécessitant pas de notes de calculs) et en tout état de cause, pour expliquer les modes de construction et d'exploitation ;
- à l'indication des dates souhaitables et délais normaux d'exécution des travaux, compte tenu des procédures envisagées pour la passation des marchés des travaux;
- à l'évaluation des dépenses afférentes et la précision qui y est attachée.

(ii) Un rapport des études géotechniques.

(iii) Un rapport des études hydrologiques et hydrauliques.

(iv) Un rapport photographique, permettant de présenter la situation de référence.

(v) Une évaluation détaillée des dépenses afférentes à l'exécution des travaux, fondée sur des avants métrés et tenant compte des particularités des interventions programmées et de leurs divers éléments. Elle dégagera et justifiera les provisions pour déplacement des réseaux et pour prise en compte des mesures environnementales non prises en compte dans les travaux.

(vi) Une proposition d'allotissement des travaux, y compris des éléments de justification. Ce découpage tiendra compte de la nature des travaux.

(vii) Un planning général des travaux et le partage en tranches homogènes d'exécution.

(viii) Les éléments relatifs à l'entretien et à la gestion des ouvrages. Pour chaque ouvrage, le rapport d'Avant-Projet Détaillé définira toutes les tâches d'entretien et de gestion nécessaires pour garantir durablement le niveau de service prévu. Il proposera également le mode de réalisation des travaux et des prestations ainsi définis, les modalités de leur prise en charge ou

de leur financement, ainsi que la prise en compte systématique des volets Hygiène, Santé et Sécurité au Travail (HSST) dans les prescriptions relatives au suivi et contrôle des travaux ;

(ix) Le rapport d'expropriation identification, localisation et évaluation des personnes affectées par le projet

(x) Le Dossier de plans relatif aux travaux projetés, qui sera du niveau projet d'exécution et comportera les documents cités ci-dessous :

- Plans d'ensemble (plans, coupes, sections, profils aux échelles appropriées) représentant les ouvrages dans leur site avec le report des données recueillies et permettant d'apprécier leur connaissance et de définir leur adaptation au terrain ;
- Plans de niveaux aux échelles appropriées (1/50^e ou 1/100^e) avec l'indication des surfaces offertes demandées par le programme ;
- Plans et schémas de principe des principaux équipements ;
- Plans de structures ;
- Plans des différents réseaux (eau, électricité, télécom, etc.) avec les raccordements au réseau public ;
- Plans de détails (1/20^e).

Mission 3 : Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le Consultant établira, conformément aux directives du Maître d'Ouvrage, les pièces techniques des dossiers de consultation des entreprises de travaux. Le Maître d'Ouvrage exploitera les propositions d'allotissement faites par le Consultant dans la mission n°1, que celui-ci aura préalablement confirmées à l'issue des études d'APD.

Le Consultant aura à produire pour le DCE :

Un dossier n°01

- **Pièce 01** : les Cahiers des Spécifications Techniques (ST) ;
- **Pièce 02** : les Cadres de Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;
- **Pièce 03** : le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), ainsi que ;
- **Pièce 04** : la liste du matériel et la liste du personnel clé nécessaires pour l'exécution des travaux ;
- **Pièce 05** : la liste codifiée des plans.

Un dossier n°02

Un dossier complémentaire contiendra les pièces propres à faciliter aux candidats la compréhension du dossier. Ces pièces non mentionnées comme pièces constitutives du marché n'ont qu'un caractère indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Administration :

- **Pièce 06** : les plans de situation ;
- **Pièce 07** : les divers rapports ou notes de calculs inclus dans l'APD ;
- **Pièce 08** : l'avant métré détaillé.

Un dossier n°03

Un dossier confidentiel sera remis uniquement au Maître d'Ouvrage :

- **Pièce 09** : le rapport de présentation du dossier ;
- **Pièce 10** : le planning prévisionnel avec l'indication de délai, du matériel et des moyens humains à fournir ;
- **Pièce 11** : l'estimation confidentielle des dépenses.

Le Consultant doit noter que tous les dessins, notes de calcul et rapports techniques indiqueront obligatoirement les hypothèses et les bases détaillées de dimensionnement utilisées, étant entendu que celles-ci devront avoir été agréées par le Maître d’Ouvrage.

V. METHODOLOGIE RECOMMENDEE

L’approche est participative, intégrée et pluridisciplinaire. Elle comprendra :

- Revue documentaire et analyse des données existantes ;
- Visites de terrain et collecte de données (topographiques, pédologiques, hydrologiques, sociales) ;
- Enquêtes auprès des populations locales et parties prenantes (chefferies, usagers de l’eau, agriculteurs) ;
- Utilisation d’outils SIG pour la cartographie ;
- Analyse multicritère pour le choix des solutions techniques ;
- Si jugé adéquat, formulation de différentes options d’aménagement/investissement ;

VI. DELAI PREVISIONNEL D'EXECUTION

La durée totale de la mission est estimée à 90 jours calendaires répartis comme suit :

Désignation	Délais d'exécution	Exemplaires
Rapports d'études préliminaires de démarrage	0,5 mois à partir de l'OS de démarrer l'étude	5
Rapports d'étude d'APS	1,5 mois à partir de la validation du rapport d'études préliminaires de démarrage	5
Rapports d'étude d'APD	0,5 mois à partir de la validation du rapport d'APS	5
Dossiers de Consultation des Entreprises et NIES	0,5 mois après la validation du rapport d'APD	5

VII. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit Camerounais spécialisées dans les prestations définies, en règle avec la réglementation en vigueur, et en possédants les capacités administratives, techniques, et financière requise. La participation des entreprises en groupement où en sous-traitance est admise conformément à la réglementation en vigueur.

Par le présent Avis d’Appel d’Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

VIII. VALIDATION DES RAPPORTS

Les rapports seront valides par un comité composé de :

- Le représentant de la commune de Waza ;
- Le représentant de FEICOM (Agence de Maroua) ;
- L’Ingénieur du Marché (Le Chef de Subdivision du MINTP de Waza ou son représentant) ;
- Le Délégué Départemental du MINMAP du logone et Chari ou son représentant (Observateur) ;
- Toute autre personne invitée par le Maître d’Ouvrage (Observateur)

Les documents définitifs des études seront fournis sur support papier ainsi qu'un reproductible pour les plans sur CD-ROM. Les pièces graphiques seront au format «DWG» et les documents écrits seront au format Microsoft Word ou Excel.

IX. PROFILE DE L'EQUIPE D'ETUDE

Les spécifications et expériences requises du personnel du Consultant sont les suivantes :

Spécialiste	Qualification
Ingénieur hydraulicien (Chef de mission)	Bac+5, min 10 ans d'expérience
Ingénieur Génie-Civil ou Rural	Bac+3/5, min 10 ans d'expérience
Expert Environnemental	Bac+5, 5 ans d'expérience en EIES/NIES + Agrément du MINEEPDED
Géotechnicien	Bac+5, min. 7 ans d'expérience
Topographe	Bac+3/5, expérience en levés hydrauliques
Socio-économiste	Bac+03/05, expérience en consultation communautaire.

LIVRABLES ATTENDUS

- Rapport préliminaire de démarrage ;
- Rapport d'Avant-Projet Sommaire (APS) et d'Avant-Projet Détailé (APD) ;
- Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES).

X. DISPOSITIONS LOGISTIQUES ET FINANCIERES

La commune de Waza fournira les documents existants : Plan Communal de Développement (PCD), cartes, rapports, Plan Local d'Aménagement et Développement et (PLADDT) et facilitera les contacts avec les parties prenantes.

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par *FEICOM, au titre de l'exercice 2025, pour une provision budgétaire de Sept million, huit cent mille francs (7 800 000F) CFA* sur la ligne d'imputation budgétaire n°

XI. MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est le mode *hors ligne*.

XII. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services de la Commune de Waza (Maitre d'Ouvrage) aux heures ouvrables dès publication du présent avis.

XIII. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au *Secrétariat de la Commune de Waza* dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA payable à la Régie des Recettes de la Commune de Waza*.

XIV. CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont le montant s'élève à *2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur* et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

XV. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaire s** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès du secrétariat de la Commune de Waza, au plus tard le **31 DEC 2025** à **13 heures**, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° **14** /AONO/C-WAZA/CIPM-EN/2025 DU **08 DEC 2025** POUR LA REALISATION
DES ÉTUDES TECHNIQUES DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE DIGUE DE
PROTECTION DE 30 KM ENTRE LE PARC NATIONAL DE WAZA ET LES CHAMPS
DES COMMUNAUTES, DANS LA COMMUNE DE WAZA (REGION DE L'EXTREME-
NORD), EN PROCEDURE D'URGENCE
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

XVI. RECEVABILITE DES PLIS

1. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage/Autorité Contractante :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée

par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

2. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un (01) temps et aura lieu le 31 DEC 2025 à 14 heures par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'ouvrage/l'Autorité Contractante dans la salle des actes de la Commune de Waza.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture se fera au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

XVII. CRITERES D'EVALUATION

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- **1^{ère} étape :** Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape :** Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape :** Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

17.1- Critères éliminatoires

17.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- c) Du non-respect du format de fichier des offres ;
- d) De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

- e) De l'absence d'une attestation de visite du site signée sur l'honneur par le soumissionnaire, faisant ressortir une description du site ainsi que les observations sur les conditions d'exécution des travaux ;

17.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, dans le domaine indiqué ;
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) Non satisfaction, au moins, à **Quinze (15) critères essentiels sur vingt-deux (22)** ;
- f) N'avoir pas abandonné un chantier au cours de trois dernières années.

17.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE)
- e) Absence d'un sous-détail de prix.

17.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **22 critères essentiels** ci-dessous :

- a) Présentation générale sur **3 critères** ;
- b) Expérience générale de l'Entreprise sur **1 critère** ;
- c) Expérience dans les travaux similaires sur **1 critère** ;
- d) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **4 critères** ;
- e) Moyens logistiques sur **3 critères** ;
- f) Le matériel de sécurité sur **4 critères** ;
- g) La méthodologie d'exécution sur **2 critères** ;
- h) Organisation et déroulement du Projet sur **2 critères** ;
- i) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **2 critères**.

XVIII. QUALIFICATION TECHNIQUE

La qualification technique s'obtiendra après satisfaction des dix (10) critères essentiels ci-dessus.

A défaut d'offres ayant satisfait les dix critères sus énumérés, une qualification alternative de la meilleure offre devrait pourvoir s'effectuer, en toute rigueur, objectivité et équipé pour permettre à la fin, si possible, dans l'intérêt du projet, une proposition alternative d'attribution.

Chaque critère est validé après satisfaction de 75% au moins de ses conditions.

XIX. EVALUATION FINANCIERE

A l'issue de l'évaluation technique, les offres financières des soumissionnaires qui non pas été éliminées au cours de l'évaluation technique, seront évaluées financièrement.

L'évaluation financière sera basée sur le montant corrigé de l'offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et l'ensemble des prescriptions y relatives.

XX. ATTRIBUTION

Au terme des différentes délibérations, l'attribution se fera au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme, administrativement, techniquement et financièrement, et évaluée **le moins-disant**.

XXI. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **trente (30) jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

XXII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à auprès du secrétariat de la Commune de Waza (Autorité Contractante).

XXIII. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48,

l'ARMP au numéro ou le MO/MOD au

Maroua, le 08 DEC 2025

Le Maire de la Commune de Waza
Maitre d'ouvrage



Ibrahim Mohammed
Le Maire

Ampliations:

- ✓ SG/C.WAZA ;
- ✓ DRMINMAP/EN ;
- ✓ DG/FEICOM ;
- ✓ CA/FEICOM/EN ;
- ✓ ARMP/EN (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-C-WAZA ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.